

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 05/01

ÉFAI – 010018 – AMR 41/001/01

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

MEXIQUE

Les communautés indiennes de Santiago Xanica et de San Andrés Lovene, dans l'État d'Oaxaca

Les membres du *Comité por la Defensa de Usos y Costumbres* (Comité pour la défense des us et coutumes)

Londres, le 10 janvier 2001

Les forces armées harcèlent les habitants de deux communautés indiennes établies dans l'État d'Oaxaca, y compris les membres d'une organisation qui s'emploie à défendre et promouvoir les droits des indigènes. Amnesty International est préoccupée par la sécurité de ces personnes.

L'armée a récemment renforcé sa présence à Santiago Xanica, une communauté d'indiens zapotèques située dans la municipalité de San Juan Ozolotepec, dans l'État d'Oaxaca. D'après les informations recueillies, depuis le 3 janvier, des soldats interrogent et intimident des habitants de cette localité. Ils s'efforcent notamment d'obtenir des renseignements sur les membres d'un groupe de défense des droits des indiens, le *Comité por la Defensa de Usos y Costumbres* (Comité pour la défense des us et coutumes). Des militants de cette organisation ont été précédemment victimes de menaces et d'attaques à main armée, apparemment imputables à des sympathisants du parti au pouvoir au niveau local, le *Partido Revolucionario Institucional* (PRI, Parti révolutionnaire institutionnel) (voir l'AU 44/00, AMR 41/008/00 du 21 février 2000).

Par ailleurs, depuis le 5 janvier, il semble que des soldats aient saccagé un certain nombre de maisons situées dans la communauté voisine de San Lovene, se livrant à des vols et entretenant un climat de peur parmi la population. Les habitants de Santiago Xanica craignent que leurs maisons ne soient pillées à leur tour.

INFORMATIONS GENERALES

L'armée maintient une forte présence dans l'État d'Oaxaca, officiellement pour y combattre les groupes armés d'opposition et lutter contre le trafic de stupéfiants. Depuis des années, Amnesty International recueille des allégations persistantes selon lesquelles les forces armées commettent des violations des droits humains, contre des indiens dans la plupart des cas.

En 1998 a été adoptée dans l'État d'Oaxaca la *Ley de Usos y Costumbres* (Loi relative aux us et coutumes), qui garantit aux indigènes un certain nombre de droits. Les dispositions de ce texte sont néanmoins souvent bafouées, ce qui nourrit les conflits au sein des communautés. D'après les informations recueillies, les responsables locaux appartenant au PRI contribuent souvent de manière considérable à la protection des auteurs de violations des droits humains, ce qui leur permet de continuer en toute impunité à se livrer à de tels agissements.

Un nouveau gouvernement fédéral est arrivé au pouvoir au Mexique le 1^{er} décembre 2000, et le président, Vicente Fox Quesada, s'est engagé à respecter pleinement les droits de la personne humaine.

ACTION RECOMMANDÉE : télégramme / aérogramme / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous inquiet au vu des informations selon lesquelles des membres des forces armées harcèlent les habitants des communautés indiennes de Santiago Xanica et de San Lovene, dans l'État d'Oaxaca ;
- déclarez-vous préoccupé par la sécurité des habitants de ces communautés indiennes et par celle des membres du *Comité por la Defensa de Usos y Costumbres* (Comité pour la défense des us et coutumes), et demandez instamment que leur protection soit garantie ;
- rappelez aux autorités qu'elles sont tenues de veiller à ce que les forces armées opèrent dans le respect des normes internationales relatives aux droits humains.

APPELS À :

Président de la République :

Lic. Vicente Fox Quesada
Presidente de los Estados Unidos Mexicanos
Palacio Nacional, Patio de Honor
Primer Piso, Col. Centro
México D.F., C.P. 06067
Mexique

Télégrammes : Presidente, México D.F., Mexique

Fax : + 525 515 5729 / 277 2376

Formule d'appel : *Señor Presidente*, / Monsieur le Président
de la République,

Gouverneur de l'État d'Oaxaca :

Lic. José Murat Casab
Gobernador del Estado de Oaxaca
Palacio de Gobierno
Bustamente s/n
Oaxaca 68000, Estado de Oaxaca
Mexique

Télégrammes : Gobernador del Estado, Oaxaca, Mexique

Fax : + 529 516 3737

Formule d'appel : *Señor Gobernador*, / Monsieur le
Gouverneur,

Ministre de l'Intérieur :

Lic. Santiago Creel
Secretario de Gobernación
Secretaría de Gobernación
Bucareli 99, 1er piso, Col. Juárez,
México D.F., CP 06699
Mexique

Télégrammes : Secretario de Gobernación, México D.F.,

Mexique

Fax : + 525 546 5350 / 546 7388

Formule d'appel : *Señor Secretario*, / Monsieur le Ministre,

COPIES À :

Réseau de défense des droits humains d'Oaxaca :

Alicia Mesa
Red Oaxaqueña de Derechos Humanos
c/o Centro de Derechos Humanos 'Los Príncipes'
González Ortega No 415, Oaxaca 68000
Oaxaca, Mexique

Formule d'appel : *Estimada Sra Mesa*, / Madame,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 20 FÉVRIER 2001, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*